

Image not found or type unknown



Construction d'une terrasse

Par **jicha**, le **19/08/2016 à 10:56**

Bonjour,
A quelle distance faut-il que je construise ma terrasse devant ma maison par rapport à la limite séparative ou figure un mur :
a) premier cas de figure : mur mitoyen,
b) deuxième cas de figure : mur privatif.
Par avance, merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **19/08/2016 à 11:10**

Bonjour,
Cette terrasse est en hauteur ou au ras du sol (rez de jardin) ?

Par **jicha**, le **19/08/2016 à 14:12**

En rez de jardin

Par **jicha**, le **22/08/2016 à 15:18**

Bonjour,
Je ne sais pas si j'ai bien envoyé ma réponse à votre demande.
Je veux construire cette terrasse en rez de jardin.
Merci par avance de votre réponse.
Cordialement.
jicha

Par **Lag0**, le **22/08/2016** à **15:38**

Bonjour,
Votre terrasse ne doit pas créer de vue chez le voisin.
Le code civil définit les distances de vue droite à 1m90 et vue oblique à 0m60.
Si votre terrasse s'arrête à 1m90 de la limite séparative, pas de problème. Si elle s'en approche davantage, il doit être mis en place un moyen d'occulter la vue.